



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 027

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 15 avril 2021

Président : M. Sven Spengemann



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 15 avril 2021

• (1655)

[Traduction]

Le président (M. Sven Spengemann (Mississauga—Lake-shore, Lib.)): Bienvenue à la deuxième partie de la 27^e réunion, qui est publique. Nous reprenons notre discussion sur la motion qui porte sur le programme COVAX.

Lorsque nous avons interrompu notre discussion sur la motion, je crois que le Comité avait décidé que l'ordre des intervenants serait le même, c'est-à-dire que ce sera Mme McPherson, suivie par M. Oliphant.

Ceux et celles qui souhaitent ajouter leur nom à la liste devraient lever leur main virtuellement, comme d'habitude.

Madame McPherson, je vous cède la parole.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le président, je sais que nous en avons déjà parlé, mais j'aimerais tout simplement demander rapidement si nous pouvons aller de l'avant et parvenir à une entente, plutôt que de continuer à perdre du temps.

Monsieur Oliphant a-t-il une proposition? Je vois qu'il a levé la main.

Le président: Merci beaucoup, madame McPherson.

Monsieur Oliphant, allez-y.

M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Ce n'est pas conforme à la procédure, mais je crois que nous serions bien servis si nous nous entendions de façon informelle... J'ai parlé à quelques-uns des membres du Comité, et nous pensons que M. Bergeron a proposé un bon sous-amendement à l'amendement que moi-même j'avais proposé à la motion déposée par M. Harris et Mme McPherson. Nous proposons de passer au vote sur le sous-amendement de M. Bergeron, qui rendrait nul mon amendement, et ensuite nous aurions une motion modifiée par le sous-amendement qui pourrait faire l'affaire de tout le monde.

Je crois que nous sommes tous lassés de parler de la motion. M. Bergeron a présenté une très bonne solution, qui a fait son petit bonhomme de chemin dans nos esprits pendant deux semaines, et je crois que c'est une excellente façon d'aller de l'avant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Oliphant.

[Français]

Monsieur Bergeron, voulez-vous lire votre sous-amendement?

M. Stéphane Bergeron: Oui, monsieur le président.

Le texte tel qu'amendé se lirait comme suit:

Que le Comité reconnaisse qu'en raison de divers facteurs, le gouvernement a fait face à des retards dans l'approvisionnement des vaccins pour la population canadienne par l'entremise de fabricants nationaux et de fournisseurs étrangers, le

Canada est le seul pays du G7 à se procurer des vaccins au moyen de COVAX, une initiative visant à fournir des vaccins pour les personnes à risque élevé des pays à faible revenu et à revenu moyen. Ces difficultés d'approvisionnement accentuent la vulnérabilité des Canadiens à de dangereux variants et prolonge les effets négatifs de la COVID-19 sur l'économie mondiale en retardant la vaccination des personnes à risque élevé des pays pauvres. Enfin, que la ministre du Développement international soit invitée à discuter de cet enjeu avec les membres du Comité.

• (1700)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bergeron.

Y a-t-il d'autres débats sur le sous-amendement?

[Traduction]

Y a-t-il d'autres commentaires sur le sous-amendement?

Madame McPherson, vous avez la parole.

Mme Heather McPherson: Je suis terrifiée à l'idée de prolonger le débat, mais je me demandais s'il serait possible d'ajouter quelque chose à la fin afin d'inviter le ministre à comparaître dans les plus brefs délais, ou encore de donner des directives à cet effet à la greffière.

Le président: Madame la greffière, je crois que nous pourrions certainement procéder de cette façon. Nous pouvons vous donner des directives implicites afin que ce soit fait le plus rapidement possible.

Je vois que la greffière est d'accord.

Mme Heather McPherson: Nul besoin de proposer un amendement, car Dieu sait combien de temps cela prendrait.

Le président: Merci beaucoup, madame McPherson.

Y a-t-il d'autres observations?

Madame Sahota, vous avez la parole.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Je voulais tout simplement dire que je suis d'accord avec l'amendement. Il est plus ou moins conforme à ce que je proposais plus tôt, en ce qui concerne la possibilité d'inviter le ministre. C'était justement une possibilité que j'avais évoquée. Je n'ai pas pu me raviser aussi rapidement sur le coup, mais c'est tout à fait ce que je voulais aussi, et je tiens à remercier M. Bergeron d'avoir proposé cette solution.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Sahota.

Y a-t-il d'autres commentaires ou interrogations sur le sous-amendement?

Il n'y en a pas. Le Comité est-il prêt à adopter le sous-amendement à voix unanime? Y a-t-il des voix contre?

(Le sous-amendement est adopté. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Madame la greffière, nous avons adopté le sous-amendement proposé par M. Bergeron.

Voilà ce qui nous ramène à l'amendement original de M. Oliphant, qui a été rendu nul, mais la procédure exige néanmoins une mise aux voix.

C'est bien cela, madame la greffière?

Y a-t-il des commentaires sur l'amendement proposé à la motion?

Monsieur Oliphant, vous avez la parole.

M. Robert Oliphant: Je voulais poser une question à la greffière à ce sujet, mais je crois que ce n'est plus pertinent. L'amendement a perdu sa raison d'être. Faut-il vraiment le mettre aux voix?

Le président: Je crois que la procédure l'exige, mais permettez-moi de vérifier.

Madame la greffière.

La greffière du Comité (Mme Erica Pereira): Oui, monsieur le président. Toutefois, si tous les membres sont d'accord, le Comité n'est pas obligé de le faire. Nous pouvons tout simplement affirmer que la motion intégrale a été modifiée.

M. Robert Oliphant: Monsieur le président, je demande par votre entremise le consentement unanime du Comité de mettre la motion aux voix.

Le président: M. Bergeron a levé la main.

[*Français*]

Voulez-vous faire un commentaire, monsieur Bergeron?

M. Stéphane Bergeron: J'allais dans le même sens. Je crois que le sous-amendement annule l'amendement. Il n'est donc plus nécessaire de discuter de l'amendement.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Chers collègues, pouvons-nous adopter la motion qui a été amendée par voix unanime?

(La motion modifiée a été adoptée.)

Le président: Merci beaucoup pour ces discussions approfondies ainsi que votre patience. Nous avons pu adopter la motion.

Voilà ce qui nous laisse beaucoup de temps. J'ai demandé à Mme Fry si elle était prête à déposer sa motion, pour laquelle elle a donné un avis. Je crois que le temps qui nous reste devrait être suffisant, mais rien n'est garanti.

Madame Fry, voulez-vous déposer officiellement votre motion?

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Oui. J'espère qu'il n'y aura pas d'opposition, mais on ne sait jamais, évidemment, parce que tout le monde a droit à son avis.

La motion se lit comme suit:

Que le Comité des affaires étrangères et du développement international consacre trois (3) réunions à une étude sur la nature et les solutions à l'intensification de la violence et des violations des droits humains commis par des groupes d'extrême droite contre des femmes, des LGBTQ2+, des minorités ethniques, des femmes journalistes et parlementaires, infligées et tolérées par cer-

tains États-nations, par le biais de la législation, des politiques et des incarcérations.

J'ai ajouté la partie sur l'extrême droite, car si vous vous en souvenez bien, M. Fonseca voulait proposer une motion sur cet enjeu, et nous avons regroupé les éléments afin de trouver une motion qui convenait à nous deux.

Voilà où je veux en venir. Nous savons que des groupes d'extrême droite, tels que les Proud Boys, les néonazis, le Ku Klux Klan et tous ces acteurs, sont à l'œuvre. Nous l'acceptons de la part d'organismes non gouvernementaux et d'acteurs non étatiques. Ce qui devient de plus en plus évident, c'est que des acteurs étatiques et des gouvernementaux tolèrent ce type d'activité extrémiste et l'appuient en adoptant des lois qui violent les droits de la personne.

Je peux vous en donner des exemples. Il y a la situation actuelle au Bélarus. Ce sont surtout des femmes qui se rendent dans la rue au Bélarus et elles se font ramasser par la police et jeter en prison. C'est ce qui se passe en Hongrie et dans une grande mesure en Pologne. Même le droit démocratique de manifester pacifiquement est refusé, non pas en raison de menaces de la part de particuliers, d'ONG ou d'acteurs non étatiques, mais de la répression des États. C'est de plus en plus fréquent dans de nombreux pays. C'est une tendance qui s'affirme en Amérique latine et dans certains pays de l'OSCE.

Nous devons faire deux choses. Je demande au Comité d'examiner la nature des violations et les façons dont les droits de la personne sont brimés actuellement. Comment viole-t-on les principes démocratiques, et quelles sont les solutions? Je n'aime pas les discussions qui tournent en rond. J'aimerais proposer une solution quelconque, au final.

Il me semble que la motion que nous venons d'adopter montre bien que si nous débattons d'une question suffisamment longuement pour obtenir des réponses, nous pouvons nous entendre, et j'aimerais remercier M. Bergeron pour sa contribution à la motion sur le programme COVAX.

Nous avons beaucoup parlé et vous êtes nombreux à penser que nous avons perdu du temps, mais ce n'est pas vrai. Comme l'a dit Winston Churchill: « Le dialogue est préférable à la guerre. » C'est en parlant que nous commençons à nous comprendre et que nous commençons à trouver un terrain d'entente pour agir.

J'espère que nous pourrons non seulement parler de ce qui se passe et comment, qu'il s'agisse de lois ou d'autres tactiques, mais également de solutions. La COVID a révélé ce qui se passe à l'échelle mondiale. Il suffit de nommer quelques pays: le Venezuela, le Brésil, le Bélarus, comme je l'ai dit plus tôt, et d'autres pays, comme les États-nations de la région de l'OSCE qui font non seulement une entorse à la démocratie, mais tentent également d'officialiser leurs tactiques en adoptant des lois et des politiques pour faire avancer leur programme, comme nous l'avons vu chez notre voisin du sud.

Pour moi, ce n'est que le début. La pente est savonneuse. Nous savons que nous pouvons montrer du doigt les agissements des ONG et dire: « C'est illégal, vous ne pouvez pas faire ceci, vous ne pouvez pas faire cela. » Toutefois, lorsque les États-nations décident d'officialiser leur comportement en adoptant diverses lois habilitantes, l'heure est venue de nous pencher sur le problème.

• (1705)

Nous nous souvenons de ce qui c'est passé pendant la Deuxième Guerre mondiale et comment elle a été déclenchée. Nous nous souvenons que les États-nations se sont entendus pour créer une situation inhumaine et engendrer un génocide, et bien plus. Les minorités sont de nouveau dans le collimateur. En Europe, je sais pertinemment que les Roms sont visés. Les Sintis également. Les femmes aussi sont des cibles. Nous voyons certains États-nations refuser des droits fondamentaux aux personnes LGBTQ2, ainsi qu'aux groupes racialisés. C'est un phénomène actuel. Les minorités se font agresser maintenant, et ce, avec l'accord de certains États.

J'aimerais que nous nous penchions sur le phénomène, afin d'en déterminer l'ampleur et les causes, car je suis persuadée qu'au fur et à mesure que de plus en plus de pays s'enhardiront, nous observerons un mouvement qui sera semblable à celui qui a précédé la Deuxième Guerre mondiale. Nous verrons l'ascendance du fascisme international dans certains États-nations, qui ne nous ont jamais étonnés pas par leur refus d'épouser les principes démocratiques, mais qui les abandonnent carrément maintenant.

Nous devons impérativement y réfléchir et en discuter de façon préventive dans l'optique de la sécurité et de la paix, car le phénomène ne fait que montrer le bout de son nez.

Merci.

• (1710)

Le président: Madame Fry, merci beaucoup.

Ma liste d'intervenants comprend M. Chong, M. Fonseca et M. Diotte.

Chers collègues, si vous voulez intervenir, je vous prie d'utiliser la fonction « Lever la main ». M. Genuis vient de lever sa main également.

Monsieur Chong, allez-y.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Je crois qu'une partie de la motion devrait être modifiée, et je propose donc un amendement à la motion afin de supprimer les mots « d'extrême droite », afin que la motion indique tout simplement « des violations des droits humains commis par des groupes extrémistes », et ainsi de suite.

Deux raisons motivent mon amendement. Tout d'abord, l'extrémisme peut être de la droite et de la gauche. En fait, Mme Fry a nommé certains pays dans lesquels nous voyons des violences dirigées contre les femmes, les personnes LGBTQ2+, les minorités ethniques, et ainsi de suite. Elle a nommé des pays comme le Bélarus et le Venezuela. Or, le Venezuela est un exemple de pays dirigé par un gouvernement d'extrême gauche. En fait, c'est un parti socialiste qui est au pouvoir.

Ma deuxième raison est plus importante encore. Nous devrions suivre les conseils du SCRS, qui évite d'utiliser les termes « extrémisme de droite » et « extrémisme de gauche ». Je vais citer le rap-

port public de 2019 du SCRS du gouvernement du Canada. On y retrouve un paragraphe intitulé « Extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) »:

Les adeptes de l'EVCI sont souvent mus par une série de récriminations et d'idées qui couvre tout le spectre idéologique traditionnel. Leur vision du monde s'articule autour d'un discours personnalisé, axé sur la volonté de mobiliser des personnes, de les inciter à perpétrer des actes de violence et de leur donner des moyens de passer à l'action. Elle s'abreuve à une multitude de sources: livres, images, exposés, pièces musicales, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

Compte tenu des diverses combinaisons de motivations et de visions du monde personnalisées des auteurs des récents attentats meurtriers, il serait mal avisé de parler d'extrémisme de droite ou de gauche. Outre qu'elles sont subjectives, ces désignations ne rendent pas compte avec justesse de la complexité des motivations des auteurs d'attentats extrémistes violents à caractère idéologique au Canada et à l'étranger.

Je fais donc une suggestion constructive au Comité. Dans ses rapports parus par la suite, le gouvernement du Canada n'a pas utilisé les termes « extrémisme de droite » ou « extrémisme de gauche ». Il est évident que le gouvernement a conclu que c'est une façon subjective et inexacte de classer ces idéologies motivées par la haine.

Voilà le motif de mon amendement.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chong.

Chers collègues, un amendement a été proposé. J'ai une liste d'intervenants. Si vous avez levé la main pour parler de la motion originale et vos commentaires ne portent pas directement sur l'amendement dont nous sommes saisis, baissez la main. Ceux qui veulent parler de l'amendement déposé par M. Chong, sont, dans l'ordre, M. Fonseca, M. Diotte, M. Genuis, M. Bergeron et Mme Fry.

Commençons par M. Fonseca.

M. Peter Fonseca (Mississauga—Est—Cooksville, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci également, monsieur Chong.

Madame Fry, je vous remercie. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. J'abonde dans le même sens. Quant à la terminologie « groupes d'extrême droite »... Ils existent, ces groupes d'extrême droite. Nous l'entendons tous les jours. Les nouvelles en parlent chaque soir. Nous entendons parler des Proud Boys, et nous avons vu ce qui s'est passé chez notre voisin du sud. Nous observons la situation actuelle dans de nombreux pays européens. Nous voyons comment ces activités sont appuyées par des orientations politiques et par divers gouvernements.

Je conserverais donc la terminologie. Elle est utilisée chaque soir par nos médias, donc pourquoi l'éviter? Ce sont des groupes paramilitaires d'extrême droite. Nous avons vu ce qui s'est passé aux États-Unis et ce qui se passe ailleurs au monde. Je conserverais l'expression.

• (1715)

Le président: Monsieur Fonseca, merci beaucoup.

À vous, monsieur Diotte.

M. Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Je suis d'accord avec mon collègue, M. Chong. Je serais ravi de travailler pour souligner des violations des droits de la personne, et ainsi de suite. Nous savons que ces violations pullulent au monde actuellement. D'une façon, la motion ratisse trop large. Je ne sais même pas où nous commencerions, car je pense qu'il y a probablement des violations des droits de la personne commises dans presque chaque pays du monde si on les examine suffisamment. La portée est trop grande.

C'est très subjectif que de parler des extrémistes de la droite. Voici un exemple. Dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui, un chroniqueur y affirme ce qui suit:

En fait, la vaste majorité des médias traditionnels tendent vers la droite, y compris le *Globe and Mail*, le *National Post* et d'autres journaux de Postmedia, le *Toronto Sun* et d'autres quotidiens *Sun* du Canada, CTV, Global TV, ainsi que de nombreuses émissions-débats.

Selon le chroniqueur, tous les médias traditionnels sont de droite. Je crois que de nombreux conservateurs vous diraient que c'est faux.

Je suis d'accord avec M. Chong, qui veut supprimer l'expression « d'extrême droite » et parler de violence « à caractère idéologique », peut-être, afin d'en faire une étude aussi élargie que possible.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Diotte.

Monsieur Genuis, vous avez la parole.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je devrai commenter la motion principale lorsque nous y reviendrons, car sur le plan de la procédure, il s'agit d'une recommandation d'étude. En général, ce sont des conversations qui se déroulent au sein du Sous-comité du programme et de la procédure, qui s'efforce d'établir des paramètres précis entourant le genre d'études que nous voulons réaliser, et de prioriser les différents points à l'ordre du jour. Au sujet des enjeux que Mme Fry a soulevés, je pense évidemment qu'il serait très utile de les étudier. Elle a fait référence à un très large éventail de sujets, mais je trouve important de circonscrire nos travaux dans une certaine mesure.

Au sujet de l'amendement en question, je pense que nous observons une tendance autoritaire dans le monde. À mon avis, c'est en grande partie attribuable à l'attitude plus agressive qu'adopte le gouvernement chinois dans le monde. Il essaie d'imposer des normes autoritaires qui sont contraires aux normes démocratiques, une tendance qui revêt des habits tant de « droite » que de « gauche ».

Le président: Monsieur Genuis, le service technique me fait signe. Pourriez-vous lever légèrement votre microphone, s'il vous plaît? Voilà qui devrait permettre aux interprètes de poursuivre.

M. Garnett Genuis: Je vous remercie. Veuillez m'en excuser. J'ai dû me rapprocher un peu de la Chambre puisque je prononce un discours dans un instant.

Nous constatons que cette tendance autoritaire se pare d'habits de droite, de gauche et de centre dans certains pays. Elle est très souvent justifiée par un nationalisme ethnique, mais elle puise dans l'ensemble du spectre économique et politique conventionnel de la droite ou de la gauche.

Je pense que nous sommes au courant. Nous voyons bien l'autoritarisme des régimes du Venezuela, de Cuba, de la Chine et du Bélarus. Nous constatons les violations des droits de la personne qui sont perpétrées par les gouvernements de l'Iran et de l'Arabie saoudite. Il semble inusité d'essayer de classer comme étant « de droite » ou « de gauche », selon notre propre interprétation de ces termes, les tendances autoritaires et les violations des droits de la personne qui ont lieu dans certains de ces pays.

M. Chong l'a bien expliqué. Il a fait allusion aux meilleures pratiques qui sont recommandées par le Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS. En réponse à cela, M. Fonseca affirme que les médias emploient l'expression « d'extrême droite ». J'ignore si c'est vrai. Il se peut que certains médias utilisent ces mots, mais que d'autres emploient des termes différents. Même si ce qu'il a dit est juste, je pense que nous devrions nous inspirer davantage des meilleures pratiques du SCRS afin de classer correctement les types d'extrémisme dont nous parlons.

Somme toute, à la lumière de ce qui a été dit jusqu'à présent, je n'ai pas d'idée de ce que nous pourrions étudier en trois réunions, avec un nombre limité de témoins, ou de la portée que l'étude pourrait avoir. Vous pourriez préciser quelques mouvements idéologiques en particulier, quelques pays ou quelques organisations données à étudier dans le temps imparti. Or, il s'agit d'une grande motion fourre-tout, assortie d'une position idéologique qui ne convient pas.

Je suggère que nous adoptions d'abord l'amendement, après quoi nous prendrons un peu de recul. Le programme des prochaines réunions est complet. Le Sous-comité du programme et de la procédure peut en discuter puisque ces idées ont une certaine valeur. Voyons si nous voulons étudier expressément les mouvements violents qui s'associent au national-socialisme. Souhaitons-nous examiner deux ou trois pays donnés qui prennent une direction autoritaire? Voulons-nous nous attarder à un groupe de victimes mentionné dans la motion? Désirons-nous cibler expressément la persécution contre les personnes LGBTQ+? Souhaitons-nous préciser une catégorie de violence ou d'État...

• (1720)

L'hon. Hedy Fry: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. Garnett Genuis: Je pense qu'il s'agirait d'une façon plus productive de cibler notre...

Le président: Un instant, monsieur Genuis.

Madame Fry, vous avez un rappel au Règlement.

L'hon. Hedy Fry: Veuillez m'excuser, mais nous discutons de l'amendement. Je comprends les arguments de M. Genuis à propos de la motion dans son ensemble, mais pourrions-nous s'il vous plaît nous en tenir pour l'instant à l'amendement? Nous pourrions ensuite passer à la motion dans son ensemble.

Le président: Je vous remercie, madame Fry.

D'accord. Puisque le temps file, chers collègues, je veux simplement vous rappeler que nous devons absolument nous arrêter à 17 h 30.

Monsieur Genuis, je vous serais reconnaissant de bien vouloir limiter vos commentaires à l'amendement, dans la mesure du possible.

M. Garnett Genuis: D'accord. Je vous remercie.

Je ferai une dernière remarque au sujet de l'amendement, après quoi je vais m'arrêter.

Je pense que le Comité devrait avoir pour objectif de faire front commun pour repérer les mots que nous employons, mais qui isolent les extrémistes et qui condamnent l'extrémisme. Normalement, je pense que nous évitons des formulations telles que « extrémisme islamique » — c'est du moins ce que j'essaie de faire — parce que des membres de la communauté musulmane m'ont dit que cette expression pouvait insinuer des choses ou jeter le discrédit sur tous les musulmans. C'est pourquoi je pense que les parlementaires, et même les médias, doivent tenter d'employer des termes précis afin d'éviter les associations à des groupes plus larges.

Bien que tous les enjeux ne soient pas les mêmes, je pense qu'il faut respecter un principe similaire. Lorsque nous parlons « d'extrême », nous ne devrions pas associer cet extrémisme à une idéologie politique, à une tradition religieuse ou à quoi que ce soit d'autre. Nous devrions préciser que c'est l'extrémisme lui-même que nous condamnons, et non le groupe dont ces extrémistes tentent d'utiliser le nom. Je pense que les membres du Comité devraient également en tenir compte, et j'espère que l'amendement sera adopté.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Genuis.

Monsieur Bergeron.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Je vous remercie, monsieur le président.

Personnellement, la motion me convenait dans sa version initiale. Cela dit, je suis plutôt d'avis qu'on doit chercher à éviter les éléments qui pourraient nous diviser, comme c'est le cas de ces deux petits termes. À mon avis, tout ce qui a pour effet de s'attaquer aux droits des femmes ou aux droits des communautés LGBTQ+ est de l'extrémisme. J'étais tout à fait en accord sur la motion telle qu'elle était initialement formulée, mais je suis bien prêt à accepter qu'elle soit modifiée pour ne parler que d'extrémisme.

M. Genuis a parfaitement raison de souligner qu'on soupçonne que des femmes soient stérilisées de force en République populaire de Chine. Ce n'est pas, je crois, un pays qu'on pourrait qualifier d'extrême droite. Il a également soulevé, de façon tout à fait opportune, le fait que l'extrémisme islamiste, qui a pour effet de s'en prendre aux femmes et aux droits des gais, des lesbiennes et ainsi de suite, c'est aussi de l'extrémisme. Toute attaque aux droits des femmes ou de la communauté LGBTQ+, quant à moi, constitue de l'extrémisme.

J'aurais tendance à être plutôt d'accord avec l'amendement de M. Chong, à l'effet de ne nous en tenir qu'au terme « extrémisme ». D'abord, cela éviterait de politiser notre motion et de nous diviser. Cela aurait pour effet que notre motion serait rassembleuse et que nous nous y reconnaitrions tous et toutes.

L'objectif, au bout du compte, est de nous pencher sur tous ces extrémismes qui pourraient s'en prendre aux droits des femmes et des communautés LGBTQ+. Je dois dire que je suis en faveur de la motion de M. Chong, même si, à mon avis, il était tout à fait opportun de voter favorablement à la motion initiale.

• (1725)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bergeron.

[Traduction]

Il nous reste environ trois minutes. Nous avons une contrainte de temps ce soir en raison des ressources. Je propose que nous préservions l'ordre des intervenants, comme nous l'avons fait la dernière fois. Nous allons lever la séance à 17 h 30, et nous reprendrons la discussion la toute prochaine fois que les travaux du Comité seront à l'horaire.

Madame Fry, la parole est à vous.

L'hon. Hedy Fry: Je vous remercie, monsieur le président.

En fait, je suis d'accord avec l'amendement de M. Chong. Je pense que pour qu'une étude soit réussie, il faut éviter d'être trop subjectif ou d'utiliser trop d'adjectifs pour décrire l'idéologie.

Je pense que le mot « extrême »... Le Bélarus, la Russie, la Chine, le Venezuela et les organisations non gouvernementales comme Antifa comptent des groupes d'extrême gauche et d'extrême droite. J'ai entendu l'argument du SCRS, et il est valable. Supprimons donc ces mots très chargés, et parlons simplement d'extrémisme, quelle que soit sa forme.

En tant que motionnaire, j'appuie l'amendement de M. Chong avec plaisir.

Le président: Merci beaucoup, madame Fry.

Il nous reste environ une minute. Je vais céder la parole à Mme Saks.

Mme Ya'ara Saks (York-Centre, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis ravie que Mme Fry appuie l'amendement possible. Je trouve cependant fort important de préciser comment nous en sommes arrivés à proposer cette motion au départ, en ce qui a trait à la température et à la montée... et surtout la montée de l'extrémisme que nous observons au sud de la frontière, comme M. Fonseca l'a mentionné. Il y a beaucoup de travail remarquable à réaliser, mais nous devons établir clairement un angle pour identifier et nommer chaque catégorie d'extrémisme. Il est très facile d'adopter un point de vue large, mais il y a des catégories concrètes dans les médias grand public ainsi que dans les universités, qu'il s'agisse de l'extrémisme religieux, de la xénophobie ou du reste. Je ne veux pas que nous élargissions le champ d'action au point de perdre de vue la raison pour laquelle nous nous concentrons là-dessus à ce moment précis.

Je suis consciente qu'il est 17 h 30. Nous devons y réfléchir un peu. Lorsque nous envisagerons l'extrémisme, il faut éviter que ce soit trop large pour les besoins de l'étude que nous voulons réaliser en trois séances.

• (1730)

Le président: Veuillez m'excuser, madame Saks, mais je dois vous interrompre. Il est 17 h 30. Ce soir, nous devons absolument nous arrêter en raison des ressources de la Chambre des communes.

Je propose que nous fassions exactement comme la dernière fois. Les députés qui veulent parler de l'amendement de M. Chong sont Mme Saks, M. Oliphant, M. Fonseca, et Mme Fry aussi. Je propose que nous gardions cet ordre et que nous reprenions la discussion sur la motion de Mme Fry à la toute prochaine séance du Comité. Nous suivrons cet ordre, et les députés seront invités à ajouter leur nom à la liste au fil de la discussion.

Si les membres du Comité sont d'accord, c'est ce que nous allons faire.

La séance est levée. À la semaine prochaine.

Je vous remercie infiniment, chers collègues. Soyez prudents.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>